

COMMUNIQUE
INTRODUCTION EN BOURSE RENAPROV FINANCE S.A

Par devoir de transparence, RENAPROV Finance SA porte à la connaissance du public et de la communauté des investisseurs de ses dernières IPO qu'elle a participé, en date du **17 septembre 2026**, à une **séance de travail au siège social de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) à Douala**, sous la présidence de Monsieur Louis **BANGA NTOLO**, Directeur Général de ladite institution.

Cette rencontre avait pour objectif de permettre à RENAPROV Finance SA d'apporter toutes les clarifications utiles sur certains points en suspens, relatifs à la Décision **CAD/05-08-2026/005** du **Comité d'Admission et de Développement de la BVMAC**, notamment un litige foncier non signalé dans le Document d'Information. RENAPROV Finance S.A tient à rassurer le public et la Communauté des investisseurs, que le Titre Foncier objet du litige est enregistré au Bilan 2025 certifié par le Commissaire aux comptes à sa valeur d'acquisition de 55 millions de FCFA en 2011 sans réévaluation, qui représente à peine 0,5% du Total Bilan au 31 décembre 2025, et qui de ce fait, n'affecterait que très marginalement la situation patrimoniale de RENAPROV Finance SA en cas de décision de justice défavorable. A contrario, une décision de Justice définitive, favorable à RENAPROV Finance S.A améliorerait la situation patrimoniale de la société et donc celle de ses investisseurs après réévaluation dudit Actif.

Il est important de préciser que ledit litige, qui a fait l'objet d'investigations et d'analyse par les Experts en la matière, **et qui est actuellement porté devant les juridictions compétentes, a déjà connu plusieurs décisions de Justice prononcées en faveur de RENAPROV Finance SA.**

Au terme de ces échanges, des mesures ont été préconisées en vue de l'accompagnement de RENAPROV Finance SA sur le chemin de son admission imminente en Bourse avec un passage par le Compartiment E-PME à l'effet d'adjoindre à la société un Listing Sponsor pendant une période d'au moins 12 mois, conformément à la Décision CAD/05-08-2026/005.

RENAPROV Finance SA remercie l'équipe dirigeante de la BVMAC, pour son sens élevé de compréhension et réaffirme son attachement aux valeurs d'éthique, de professionnalisme, de transparence et de rigueur qui commandent sa gouvernance et l'emmène à poursuivre et consolider son plan de développement au bénéfice de ses actionnaires, clients, mutualistes et partenaires.

La Direction Générale

